



## SAINT-DOLAY INFO

### INFORMATION MUNICIPALE N°287

Juillet 2021

#### RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 11

Maire : Patrick GERAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC,

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Claire GERARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, et Vincent SAULNIER.

Yoann COLPIN ayant démissionné, Karine BERTHO a été nommée conseillère municipale

Pouvoirs : Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN ; Jean-Pierre HAMON et Lauriane DOUILLARD donnent pouvoir à Nicolas GURIEC, Aurélie MILLIN DE GRANDMAISON donne pouvoir à Patrick GERAUD, Bruno CREPEL donne pouvoir à Isabelle SIRLIN, Stéphane PELLION donne pouvoir à Claire GERARD, Yannick ROUSSE donne pouvoir à Isabelle PERRAIS.

Absente excusée : Christine CHAZELLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Madame Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour

##### A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2021

##### B. Délibérations

- Enfance jeunesse :
  - Tarifs des journées du centre de loisirs
  - Tarifs des repas du restaurant scolaire
  - Tarifs de la garderie périscolaire
- Ressources humaines :
  - Création d'emploi permanent : modification du tableau des effectifs
  - Recrutement de contractuels pour faire face à un accroissement d'activité
  - Adhésion de la commune au service « paie » du centre de gestion 56
- Communication Informatique :
  - Projet d'inclusion numérique intercommunal
- Urbanisme :
  - Avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (ADS)
- Voirie 2021 :
  - Signalisation verticale
- Administration :
  - Modification des commissions.

##### C. Informations diverses et Questions

- Mise en place du Conseil Municipal des jeunes
- Informations sur le portail famille

- Informations sur les subventions perçues sur la mise en place du mobilier pour le self et la date de mise en place
- Achat de vaisselles pour le self
- Information sur la date de mise en place de la 7ème classe
- Information sur les achats de matériels informatiques pour les deux écoles
- CCAS
- Logement stagiaire
- La Poste
- La Fibre
- Les incivilités
- Autres informations

**D. Annonces et communiqués**

**A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin est approuvé avec 17 voix pour et 1 abstention.

**B. Les Délibérations**

• Enfance jeunesse :

M. Nicolas CHESNIN, délégué enfance jeunesse, explique que les prix tiennent compte de l'augmentation de 1,3 % du coût du repas facturé par la société CONVIVIO, le prestataire. En effet, les prix de repas, des marchés de services de restauration collective sont révisés chaque année, en fonction d'indices de prix à la consommation, publiés par l'INSEE.

✓ Tarifs des journées du Centre de Loisirs (ALSH)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise l'application des tarifs suivants, à partir du 1er septembre 2021, pour le Centre de Loisirs :

Les tarifs du Centre de Loisirs :

2021 - 2022	Tranche Quotient Familial (1)					Hors territoire d'ASB et communes non conventionnées (2)
	de 0 à 600 €	de 601 à 750 €	de 751 à 900 €	de 901 à 1100 €	>1100 €	
Journée avec repas	7,53 €	8,57 €	10,70 €	11,73 €	12,77 €	15,88 €
Journée sans repas	3,96 €	5,00 €	7,13 €	8,16 €	9,20 €	12,31 €
1/2 Journée avec repas	6,43 €	6,95 €	7,48 €	7,99 €	8,51 €	9,55 €
1/2 Journée sans repas	2,86 €	3,37 €	3,89 €	4,42 €	4,95 €	5,98 €
Journée avec sortie	9,60 €	10,64 €	12,76 €	13,81 €	14,85 €	17,96 €

(1) Enfants résidents sur la commune de Saint-Dolay ou sur une commune conventionnée (Théhillac)  
Enfants résidents à l'extérieur de Saint-Dolay ou d'une commune n'ayant pas signé de convention

La « journée sans repas » a été rajoutée aux prestations déjà proposées

Espace Jeunes : Adhésion à 5€/an. Le tarif reste inchangé.

✓ Tarifs du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal vote 16 voix pour et 2 abstentions et autorise l'application des tarifs suivants, à partir du 1er septembre 2021, pour le restaurant scolaire :

Les tarifs des repas :

2021 - 2022	Tranche Quotient Familial			
Prestations	de 0 à 900 €	de 901 à 1 400 €	> à 1 400€	Adulte
Prix du repas Jours scolaires (LMJV)	3,60 €	3,65 €	3,70 €	6,23 €

✓ Tarifs de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise l'application des tarifs suivants, à partir du 1er septembre 2021, pour la garderie.

Les tarifs de la garderie :

2021 - 2022	Tranche Quotient Familial		
Prestations	de 0 à 900€	> à 900€	3ème enfant
Le quart d'heure	0,50 €	0,53 €	0,25 €

Les familles doivent fournir le goûter. Le tarif troisième enfant reste inchangé.

• Ressources humaines :✓ Création d'emploi permanent : modification du tableau des effectifs

M. Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Deux services sont concernés, le service Administratif et le service Enfance jeunesse.

Au vu de l'augmentation du travail du service administratif, M. Le Maire propose au Conseil Municipal un emploi d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Au vu du nombre important d'enfants inscrits au restaurant scolaire et au centre de loisirs, depuis plus d'un an, il est nécessaire de créer un poste. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint d'animateur (filiale animation) pour une durée hebdomadaire fixée à 35 heures. Ce poste existe depuis 3 ans, cette mesure permet de pérenniser l'emploi de cet animateur.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint d'animation, à raison de 35 heures hebdomadaires et d'un emploi d'adjoint administratif, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le Conseil Municipal autorise la modification du tableau des effectifs en conséquence.

✓ Recrutement de contractuels pour faire face à un accroissement d'activité

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3-1° que « les collectivités [...] peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à [...] un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs »

Deux services sont concernés par cette mesure, le service Technique et le service Enfance jeunesse

Au vu du nombre important d'enfants inscrits au restaurant scolaire, au centre de loisirs, de l'ouverture d'une classe maternelle en septembre 2020 et d'une programmée en septembre 2021, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'animateurs ainsi que le personnel d'entretien.

Par délibération en date du 28 avril 2021, le Conseil Municipal autorisait M. Le Maire, à recruter un adjoint technique pour un horaire annualisé de 35 heures/semaine du 1er mai 2021 au 30 juillet 2021. Il est demandé au Conseil Municipal de prolonger ce contrat dans les mêmes conditions jusqu'au 30 octobre 2021.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à recruter un contractuel relevant du grade d'Adjoint d'animation appartenant à la filière animation, à raison de 35 heures/semaine du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 ; à recruter deux contractuels relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à 20 heures maximum du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, de prolonger le contrat précité, de l'adjoint technique dans les mêmes conditions jusqu'au 30 octobre 2021.

- ✓ Adhésion de la commune au service « paie » du Centre de Gestion 56

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, afin de lui confier l'établissement des paies du personnel et les indemnités des élus, à compter du 1er janvier 2022. Le coût est établi à 6.30 € le bulletin soit un cout annuel estimé à 2 500 €.

- Communication Informatique :

- ✓ Projet d'inclusion numérique intercommunal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet du **Service d'Inclusion Numérique Pluri Communal (SINPC)** et autorise M. Le Maire à signer la convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique.

La commune de Nivillac, porteur du projet, souhaite mutualiser le service d'Inclusion Numérique Pluri Communal (SINPC) afin de mettre à disposition un Conseiller Numérique intervenant sur les trois communes, La Roche-Bernard, Nivillac et Saint-Dolay. Celles-ci s'engagent à mettre à disposition du Conseiller numérique recruté, les moyens et les équipements nécessaires pour réaliser sa mission (tenue, ordinateurs, téléphone portable, salles de travail...).

Elles s'engagent aussi à participer aux charges de fonctionnements selon la répartition suivante : 50% Nivillac, 30% Saint-Dolay et 20% La Roche-Bernard.

Un comité de pilotage sera créé entre les trois communes afin de valider les projets de développement et de suivi du SINPC. La directrice de la médiathèque de Nivillac est désignée comme étant la responsable fonctionnelle et hiérarchique du SINPC.

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance. 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Un Conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

### Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



**Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)**



**Naviguer sur Internet**



**Envoyer, recevoir, gérer ses courriels**



**Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone**



**Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.**



**Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique**



**Apprendre les bases du traitement de texte**

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Sources : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>



⇒ Information sur les subventions perçues sur la mise en place du mobilier pour le self et la date de mise en place : les subventions ont été perçues d'un montant de 16 092.40€ pour des travaux de 22 079.00€. Les travaux de préparation sont en cours de réalisation (électricité, réseaux). Les travaux pour l'aménagement du self auront lieu à partir du 16/08/2021.

⇒ Achat de vaisselle pour le self : pour la mise en place du self, des plateaux, assiettes, ramequins ont été achetés pour un montant de 2 656.36€

⇒ Information sur la date de mise en place de la 7<sup>ème</sup> classe : les travaux préparatoires sont finis, la mise en place de la 7<sup>ème</sup> classe aura lieu à partir du 16/08/2021.

⇒ Information sur les achats de matériels informatiques pour les deux écoles : les subventions ont été accordées. Le matériel souhaité par les écoles va être commandé.

⇒ CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Personne(s) ou familles en difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher du C.C.A.S.

Ecoute, aide, orientation, accompagnement, soutien et confidentialité.

Contact, rendez-vous et renseignements : ligne direct 02.99.90.17.07 Mme Isabelle SIRLIN 1<sup>ère</sup> adjointe aux Affaires Sociales, Emploi Formation.

⇒ Logement stagiaire

Isabelle SIRLIN, adjointe à l'Emploi Formation, informe que régulièrement de jeunes stagiaires recherchent une chambre chez l'habitant afin de pouvoir faire leur stage dans une entreprise de la commune.

Si vous avez une chambre ou un studio pour aider ces jeunes qui nous sollicitent, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie.

Ces stages se font sur quelques semaines, les futurs stagiaires sont présentés par les parents.

N'hésitez à joindre les services de la mairie pour plus de renseignement au 02.99.90.20.69

⇒ La Poste : la direction vient d'annoncer la fermeture du bureau de poste au 15/10/2021. L'agence postale devrait ouvrir le 21/10/2021 dans le bureau de poste actuel en attendant que les travaux soient réalisés dans la mairie. L'agence postale intercommunale ouvrira selon les horaires suivants :

- 9h00-12h00 les mardis, jeudis et vendredis,
- 14h00 – 17h00 le mercredi
- 9h00 – 12h00 le samedi
- Fermé le lundi.

Pour candidater au poste, merci de vous faire connaître auprès des services de la mairie au 02.99.90.20.69

⇒ La Fibre : Muriel Malnoë signale que les tableaux sont installés à Ste-Anne, que le fil est arrivé mais demande quand la fibre sera branchée. Monsieur Le Maire répond que sur les trois sites, Saint-Anne, Lourmel et Le Bois Bastard, la montée en débit devrait être effective fin septembre.

A noter qu'il s'agit d'une montée en débit des armoires de distribution et non d'un raccordement à la fibre individuelle.

Monsieur le Maire précise également que concernant l'antenne Free de Burin, la date de mise en service n'est pas encore définie, l'opérateur attend que SFR et Bouygues installent leur antenne.

⇒ Les incivilités: Muriel Malnoë fait part que des jeunes en scooter font l'objet d'incivilités. Elles souhaitent que les espaces de circulations soient partagés entre les différents acteurs, qu'il y ait un respect de l'autre. Elle demande que le code de la route soit respecté pour plus de sécurité.

Monsieur Le Maire avise le Conseil que les élus sont attentifs à ce sujet et que les policiers municipaux font le nécessaire.

La limitation de vitesse en **agglomération** est fixée à 50 km/h. L'agglomération dont l'entrée est signalée par un panneau bordé d'un liseré rouge.

La vitesse limitée à **50km/h** reste la même lorsque vous conduisez par temps de pluie, de brouillard ou autre précipitation. Bien entendu, il dépend aussi de votre bon sens d'adapter votre allure à la situation.

Des zones de circulation peuvent être inférieures, les **zones 30**. Celles-ci ont pour but d'obliger les véhicules à circuler à une vitesse plus modérée, ceci afin de rendre **plus sûrs les déplacements des piétons et de favoriser la mixité du trafic**. Tous les types de véhicules peuvent donc y circuler, car il n'y a pas de restrictions de trafic.

Des aménagements peuvent compléter la zone 30 : un ou plusieurs ralentisseurs, des rétrécissements de la chaussée ou le revêtement d'une couleur différente.

⇒ Nicolas GURIEC annonce que les subventions pour le logement d'urgence ainsi que celles pour le changement des chaudières, dans les bâtiments du Centre de Loisirs et de La Poste ont été accordées. Ces subventions couvrent environ 80% des dépenses des travaux.

⇒ Nicolas GURIEC présente aux membres du Conseil, une plaquette, réalisée par RES'AGRI, sur le bon voisinage entre habitants et agriculteurs

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 29 SEPTEMBRE À 20 H 30  
À LA SALLE POLYVALENTE**

«Vivre et Agir à Saint-Dolay»

Yoann COLPIN, conseiller municipal issu de la liste «Vivre et Agir à Saint-Dolay» nous a annoncé son départ pour les Landes suite à une opportunité d'évolution professionnelle dès la rentrée de septembre.

Conseiller municipal et communautaire de 2017 à 2020, Yoann COLPIN a suivi Muriel MALNOE et Emmanuelle GONCALVES avec la Liste «Vivre et Agir à Saint-Dolay». Son aventure municipale s'est alors poursuivie en tant que conseiller municipale et membre des commissions: «Finances», «Artisanat, Commerce et Agriculture», «Information, Communication, Activités culturelles».

Nous remercions Yoann pour son investissement tout au long des différents mandats, toujours soucieux des Dolaysiens. Un grand merci pour le partage et la transmission de ses connaissances dans les domaines qui lui sont chers tels que l'environnement, la culture, l'animation.

Une page se tourne et de nouvelles aventures s'offrent pour Yoann et sa famille. Nous lui souhaitons une belle réussite pour sa vie future dans les Landes.

Karine BERTHO, 5<sup>ème</sup>ecoliste de «Vivre et Agir à Saint-Dolay» remplacera Yoann au sein du conseil municipal.

Karine BERTHO, habitante du village de Burin, assistante maternelle, a déjà l'expérience d'élue sur le mandat précédent de 2014 à 2020. Conseillère municipale, elle avait intégré les commissions Affaires Sociales et Affaires Scolaires et était une des 5 élus du CCAS(Centre Communal des Actions Sociales).

C'est avec plaisir que Karine intègre cette équipe municipale et souhaite y apporter ses connaissances et compétences issues de ses expériences passées au service des Dolaysiens.

Nous souhaitons la Bienvenue à Karine!

**Groupe « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie – Citoyenneté - Solidarité**

L'accès au service public pour tous ! Les élus « Saint-Dolay Citoyens ! » défendent le service public qui déserte toujours plus notre campagne. La disparition progressive des services aux Dolaysiens n'est pas une fatalité !

- Le distributeur de billet dans le centre bourg est trop souvent « hors-service ». N'attendons pas les bras croisés de voir disparaître un service fondamental pour permettre l'activité de nos commerces , défendons notre intérêt commun !

- L'accès à la culture, (notamment à la lecture) doit être aussi être soutenu par le service public communal : Les Dolaysiens sont fiers de leur médiathèque. Nous soutenons les projets de gratuité des prêts pour tous les habitants, sans distinction d'âges ou de revenus.

- Nous travaillons avec la majorité communale sur l'intégration de La Poste dans le bâtiment de la Mairie pour que nos concitoyens bénéficient d'un service postal de qualité (agencement du bureau, plages horaires élargies, services proposés).

- Enfin, nous soutenons le nouveau service d'inclusion numérique qui, nous l'espérons, permettra aux Dolaysiens en difficulté avec les outils numériques de pouvoir être accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien.

Une mairie doit défendre le service public de proximité !

Prenez contact avec vos élus et partagez vos idées citoyennes : [saintdolaycitoyens@mailo.com](mailto:saintdolaycitoyens@mailo.com) facebook : [saintdolaycitoyens](https://www.facebook.com/saintdolaycitoyens)

Vos élus, Claire GÉRARD et Stéphane PELLION

Monsieur le maire et les adjoints regrettent que le sujet de la gratuité des prêts de la médiathèque puisse être transmis sans avoir été étudié et validé.

En effet, ce projet, qui est à ce jour qu'une idée, peut induire la population en erreur sur un projet non attesté et garanti, d'autant plus qu'une réflexion de mise en réseau des médiathèques au niveau du territoire d'Arc Sud Bretagne est aussi en réflexion et pas forcément compatible.

### C. ANNONCES ET COMMUNIQUÉS

#### ➤ Arrosoir au cimetière

Isabelle SIRLIN, adjointe aux Affaires Sociales, informe que des arrosoirs d'une capacité de 6 litres ont été mis à disposition dans le cimetière communal à chaque point d'eau.

Nous vous demandons de bien vouloir les remplir d'eau après utilisation afin qu'en cas de vent ils ne s'envolent pas.

---

#### ➤ Nouveau dispositif d'aide spécifique aux commerces multi-activités :

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a instauré une aide pour les commerces qui ont plusieurs activités situées en zone rurale et dont l'activité principale ne leur permet pas d'être éligibles aux aides mises en place depuis le début de la crise sanitaire.

Cette aide vise les entreprises multi-activités, qui ont subi une interdiction d'accueil interrompue du public entre novembre 2020 et mai 2021 au titre d'au moins une de leurs activités et qui ne sont pas éligibles au fonds de solidarité.

Les critères ont été définis par le décret paru le 20 juillet dernier (code APE de l'activité principale, liste des communes éligibles...).

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a missionné le réseau des CCI pour collecter les demandes, vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers et instruire les demandes des commerçants via une plate-forme en ligne. L'ensemble des communes du territoire d'Arc Sud Bretagne sont éligibles au dispositif.

<https://www.morbihan.cci.fr/actualites/aide-specifique-pour-les-commerces-multi-activites>

**Anne-Elen Le Pavec**, Chargée d'urbanisme et Conseillère entreprises (commerce) à la CCI du Morbihan  
ae.lepavec@morbihan.cci.fr - T. 02 97 02 40 00

---

#### ➤ Modification des horaires d'ouverture de la déchetterie du Lin

Face à la recrudescence de ces incidents et afin de répondre à l'insécurité grandissante que connaissent les agents à la fermeture de la déchetterie du Lin à Nivillac, les élus ont décidé de modifier les horaires d'ouverture **à partir du 1er août prochain. La déchetterie sera ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Une fermeture anticipée permettra de garantir la sécurité des agents en cas de menaces du fait de l'isolement du site et l'intervention rapide des services de la collectivité, de la gendarmerie et de la police municipale.

#### UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DÈS SEPTEMBRE

Arc Sud Bretagne travaille également avec la gendarmerie et les différentes polices municipales pour sécuriser les différents sites, car toutes les déchetteries du territoire sont impactées par ces vols, vandalismes et incivilités. Un système de vidéosurveillance sera installé en septembre sur les déchetteries de Muzillac et Nivillac.

Pour plus de renseignements :

Service Environnement ARC SUD BRETAGNE au 02 99 91 40 90 ou [environnement@arcsudbretagne.fr](mailto:environnement@arcsudbretagne.fr)

---

#### ➤ **Pizzas sur Saint-Dolay :**

- ALDO PIZZA sera de retour sur la commune le vendredi à partir de 18 heures à compter du 10 septembre 2021, face au PMU. Tél. : 06.23.90.02.81
- SALSA PIZZA, toujours présent le mercredi soir à partir 18h00 sur la place de l'Eglise - Tél. : 06.88.22.66.55  
[david.crossin@hotmail.fr](mailto:david.crossin@hotmail.fr) – page facebook : Salsa Pizza 56

# Agenda de la Médiathèque

---

## La médiathèque sera ouverte tout l'été aux jours et horaires habituels

mediatheque@saintdolay.fr / téléphone : 02 99 90 29 29

---

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

---

➤ **Souscription ouverte pour l'Eglise**

Pour tous ceux qui souhaitent aider à la rénovation de notre patrimoine, vous pouvez faire un don, même le plus modeste. Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Pour vous faire un don en ligne sur le site de la Fondation : <http://www.fondation-patrimoine.org/77332>

Il est également possible d'envoyer un chèque libellé à l'ordre de « Fondation du patrimoine - l'église Notre-Dame de l'immaculée Conception de Saint Dolay ».

Le bon de souscription est disponible à la mairie, dans l'église et la chapelle Sainte-Anne, ainsi qu'auprès du président de l'association St Dolay Histoire et Patrimoine Monsieur Joël Bourrigaud et sur le site internet de Saint-Dolay.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, n'hésitez pas à prendre contact nous vous transmettrons un bulletin d'adhésion.

La Mairie de St Dolay et l'association St Dolay Histoire et Patrimoine

---

## RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

**LE SAINT-DOLAY INFO DU MOIS D'AOÛT AVEC UNE PARUTION DÉBUT SEPTEMBRE  
SERA CONSACRÉ AUX ASSOCIATIONS.  
MERCİ DE FAIRE PARVENIR VOS ÉCRITS AVANT LE 15 AOÛT PROCHAIN EN MAIRIE.**

---



### **Idées et petits gestes pour ma planète :**

Éteignez les appareils mis en veille : C'est le moment de faire la chasse aux petites loupiotes rouges.

Débranchez les appareils en veille, qui consomment de l'électricité inutilement.

Vous pouvez regrouper vos appareils sur une multiprise à interrupteur pour gagner du temps. ! 😊

---

**PENSEZ-Y !**

---

## **Ils sont nouveaux à Saint-Dolay...**

➤ **Thérapeute en kinésiologie**

Nathalie-Ann Marcadet vous accueille au 15 La Nouarderie dans son cabinet de Kinésiologie.

« Méthode douce et naturelle ayant pour objectif de rétablir l'équilibre à tous les niveaux : physique, mental, énergétique et émotionnel »

Techniques de libération de stress émotionnel et/ou physique, cette pratique vise à apporter un mieux-être, une harmonie et le retour à un équilibre au quotidien.

Formée en kinésiologie animale, je peux également me déplacer pour libérer le stress et les blocages de vos animaux de compagnie.

Téléphone : 06 64 65 67 19 - Adresse électronique : [sonokeling@outlook.fr](mailto:sonokeling@outlook.fr) - Site internet : <https://kinesio.bzh/>

➤ **Chaudronnerie – formeur – travail sur tôle fine (alu et acier)**

Stéphane Huguet vous présente sa société **SH Metal Product**, installée à Bois Riveau.

Cette entreprise évolue sur le secteur d'activité : Fabrication de produits métalliques. Stéphane Huguet vous propose la confection sur mesures de portail, rampes, grilles...

Téléphone : 07 81 64 18 36 - Adresse électronique : stephane.huguet0913@orange.fr

**FOCUS SUR : Feux de forêt – Soyons tous responsables !**

Par des gestes simples, il est possible de réduire considérablement le risque de départ de feu de végétation : en ne stockant pas de combustibles près des habitations, en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles à proximité des végétaux surtout quand ils sont secs, en ne fumant pas à proximité de zone de nature comme les friches ou les champs, en ne jetant pas ses mégots au sol.

La prévention des incendies doit également se faire tout au long de l'année, avec notamment :

**Le débroussaillage de son jardin :**

Un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs-pompiers.

Le code forestier institue des obligations légales de débroussaillage, notamment l'obligation de débroussailler sur 50 mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent dans, ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un espace naturel.

Les voies d'accès doivent être libérées, les arbres et les branches situés à moins de 3 mètres des maisons doivent être supprimés, et les arbres et plantes mortes ou malades doivent être éliminés.

Il est obligatoire d'élaguer les arbres et de laisser 3 mètres entre deux houppiers (ensemble des branches d'un arbre placé en haut du tronc), les arbustes sous les arbres doivent être supprimés et les végétaux coupés doivent être évacués en les portant en déchetterie ou en les broyant.

Après les incendies, les conséquences sont lourdes aux plans paysagers et écologiques. Pour des fréquences de feux très élevées (inférieures à 20-25 ans), de nombreux paramètres chimiques et biologiques sont durablement altérés, induisant une réduction globale des potentialités du milieu. En milieu forestier, les capacités de régénération permettent, dans un premier temps, la mise en place d'une garrigue ou d'un maquis. L'installation durable d'un peuplement forestier pourra prendre ensuite jusqu'à plusieurs dizaines d'années.

Sources : developpement-durable.gouv.fr

**FEUX DE FORÊT**  
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

- Ni feu ni barbecue** aux abords des forêts
- Pas de cigarette** ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture
- Pas de travaux sources d'étincelles** les jours de risque d'incendie
- Pas de combustible contre la maison** bois, fuel, butane...
- Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte** en localisant le feu avec précision
- Je me mets à l'abri** dans une habitation

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr**  
#FeuxDeForet